



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Quatrième session
Dakar, 2-4 mai 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Présentation et examen des résultats et des messages clés
proposés, notamment des recommandations de politique
générale émanant des réunions parallèles des groupes de travail**

Principales conclusions du *Rapport sur le développement durable en Afrique 2018*

I. Vue d'ensemble

1. Le *Rapport sur le développement durable en Afrique 2018*, une publication conjointe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), examine les résultats obtenus par l'Afrique en ce qui concerne cinq objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), ainsi que les cibles et indicateurs connexes, en tenant compte également de leur alignement sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le rapport utilise les données les plus récentes provenant de sources internationales pour suivre les performances et mettre en évidence les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces deux programmes. Dans la ligne de la session de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le rapport 2018 a pour thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » et se concentre sur les objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12 et 15¹. En outre, le rapport examine les tendances de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique et le rôle de ces dernières dans la réalisation des objectifs de développement durable sur le continent. Les principales conclusions du rapport, des questions émergentes et des recommandations de politiques sont résumées ci-après.

II. Principales conclusions

1. Accès à l'eau potable et à l'assainissement

2. La première conclusion du Rapport est que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'améliore mais reste très faible en Afrique, malgré l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) destinée à ce secteur. L'accès à l'eau potable en Afrique est généralement faible par rapport

* ECA/RFSD/2018/1

¹ Objectif 6 : Eau propre et assainissement, objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable, objectif 11 : Villes et communautés durables, objectif 12 : Consommation et production responsables et objectif 15 : Vie terrestre.

aux normes mondiales et se caractérise par de grandes disparités entre les pays et à l'intérieur des pays. Dans l'ensemble, l'accès est plus élevé en Afrique du Nord par rapport au reste du continent. En 2015, la proportion de personnes ayant accès à des sources d'eau potable gérées de manière sûre en Afrique hors Afrique du Nord était de 23,7 %, soit à peine un tiers de la moyenne mondiale de 71 %. La couverture varie considérablement d'un pays à l'autre : l'accès varie ainsi de 100 % à Maurice à 19 % en Érythrée. L'accès est également inégal à l'intérieur des pays et les disparités entre les zones rurales et urbaines persistent dans la plupart des régions d'Afrique. Ainsi, en 2015, environ 82 % de la population urbaine de l'Afrique hors Afrique du Nord avait accès à des services d'eau potable de base, contre seulement 43 % de la population rurale.

3. Les nouveaux défis, notamment le changement climatique, les sécheresses, les inondations et la gestion de l'eau, entravent encore davantage l'accès à l'eau potable en Afrique. Partout dans le monde, en particulier en Afrique du Nord, en Asie centrale et en Asie occidentale, les niveaux de stress hydrique² sont supérieurs à 60 %, ce qui indique une forte probabilité de pénurie d'eau à l'avenir. Pour relever ces défis, il faut une meilleure gouvernance des ressources en eau, des investissements dans les infrastructures, l'accès aux technologies appropriées et des politiques visant à améliorer la gestion des pénuries en eau.

4. En ce qui concerne l'assainissement, l'accès aux services gérés en toute sécurité s'améliore, mais reste faible en Afrique et au niveau mondial en général. Au niveau mondial, seulement 39 % de la population - en d'autres termes, moins de 4 personnes sur 10 - ont accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité. On manque de données précises pour cet indicateur pour la plupart des pays d'Afrique, mais en Afrique du Nord, pour laquelle on dispose de données, la proportion de personnes ayant accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité était de 25,1 % en 2015, contre 18,1 % en 2005.

5. Malgré ces chiffres, l'Afrique hors Afrique du Nord reçoit la plus grande partie de l'APD pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Les montants alloués à cet égard ont augmenté dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Asie de l'Est, et ont doublé en Afrique entre 2000 et 2015.

2. Accès à l'électricité

6. La deuxième conclusion est que l'accès à l'électricité en Afrique augmente, bien qu'à un rythme plus lent que celui de la croissance démographique. L'accès à l'électricité est vital pour tous les aspects du développement social et économique. Pour la plus grande partie de l'Afrique, cependant, le pouvoir transformateur de l'électricité reste inexploité en raison d'une production et d'un accès limités. Le continent a connu une augmentation lente mais régulière de l'accès à l'électricité, qui est passé de 39,7 % en 2008 à 45,9 % en 2014 (ce qui représente quelque 560 millions de personnes). Malgré ces progrès, l'accès reste très inférieur à la moyenne mondiale et les chiffres pour l'Afrique sont inférieurs de plus de moitié à ceux de l'Asie de l'Est et du Pacifique. En outre, les disparités entre les zones rurales et urbaines en matière d'accès sont particulièrement marquées en Afrique hors Afrique du Nord, où le taux d'électrification dans les zones rurales était en moyenne de 17 % en 2014, contre 70 % dans les zones urbaines.

² Définie comme le rapport entre la quantité totale d'eau douce prélevée et la quantité totale d'eau douce renouvelable, au-dessus d'un seuil de 25 %.

3. Potentiel en énergies renouvelables

7. La troisième conclusion est que le potentiel en énergies renouvelables du continent reste largement inexploité. L'Afrique dispose d'abondantes ressources énergétiques renouvelables. Par ailleurs, la demande augmente et les coûts de la technologie diminuent. La production d'hydroélectricité, une énergie renouvelable, est la plus grande source d'électricité en Afrique, représentant un peu plus de 60 % de l'approvisionnement du continent. Malgré son fort potentiel, l'énergie solaire reste pourtant largement inexploitée. En outre, bien que des progrès rapides aient été réalisés dans quelques pays africains, comme l'Afrique du Sud, le Maroc et l'Égypte, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie a légèrement baissé ces dernières années, ramenée de 63 % en 2010 à 62 % en 2014.

4. Efficacité de l'utilisation de l'énergie

8. La quatrième conclusion est que l'efficacité de l'utilisation de l'énergie s'améliore, mais que la dépendance à l'égard de la biomasse empêche tout progrès. Les baisses de l'intensité énergétique sont le signe d'une amélioration de l'efficacité de la consommation d'énergie d'une économie nationale ou d'une réorientation vers des secteurs moins énergivores comme les services. Les niveaux d'intensité énergétique en Afrique ont diminué entre 2004 et 2014, de 1,6 % par an, grâce aux progrès significatifs réalisés dans ce domaine par le Burundi, l'Éthiopie, le Mali, l'Ouganda, les Seychelles et la Sierra Leone. Cela dit, les niveaux d'intensité énergétique sont encore nettement plus élevés que la moyenne mondiale.

9. L'efficacité énergétique varie d'une sous-région à l'autre, en particulier en Afrique hors Afrique du Nord, où l'intensité énergétique en 2014 a été estimée à 72 %, soit plus que la moyenne mondiale de 4,7 MJ par unité de production. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord a les niveaux d'intensité énergétique les plus faibles, grâce à l'adoption de stratégies d'efficacité énergétique avec des objectifs et des cibles ambitieux, des cadres réglementaires et des programmes spécifiques soutenus par des mesures incitatives. En revanche, l'Afrique de l'Est est la sous-région qui consomme le plus d'énergie, avec 10,4 MJ par unité de production, suivie de l'Afrique australe (9,7 MJ par unité de production), de l'Afrique de l'Ouest (8,6 MJ par unité de production) et de l'Afrique centrale (7,5 MJ par unité de production). Le niveau moyen de l'intensité énergétique en Afrique de l'Est est particulièrement faussé par l'Éthiopie et la Somalie, qui dépendent largement de la biomasse traditionnelle pour leurs besoins énergétiques et ne disposent pas d'infrastructures de transport et de distribution adéquates.

10. L'inefficacité énergétique peut être attribuée principalement à des infrastructures inadéquates, à des bâtiments mal conçus, à l'absence de politiques applicables relatives aux appareils et aux technologies éconergétiques (pour prévenir l'utilisation persistante d'ampoules à incandescence ou de cuisinières inefficaces) et à des processus de production et de transmission inefficaces. Environ 80 % de l'énergie résidentielle en Afrique hors Afrique du Nord est utilisée pour cuisiner et le nombre absolu de personnes qui n'ont pas accès à des cuisinières à haut rendement énergétique continue d'augmenter en Afrique ; environ 780 millions de personnes cuisinent encore en utilisant de la biomasse solide.

11. Des projets ambitieux d'intégration régionale des réseaux, tels que le Corridor d'énergies propres de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, ont le potentiel de transformer de manière significative le paysage énergétique africain.

5. Urbanisation

12. Selon la cinquième conclusion, l'Afrique est la région qui s'urbanise le plus rapidement au monde, mais les avantages potentiels de ce processus n'ont pas encore été pleinement exploités. La transition urbaine de l'Afrique est sans précédent en termes d'ampleur et de rapidité : le continent est aujourd'hui urbain à 40 %, mais, d'ici à 2040, il le sera à 51,5 % et sa population urbaine totale sera cinq fois plus importante qu'en 2010. L'Afrique s'urbanise également plus rapidement que toute autre région du monde, avec un taux de croissance urbaine projeté à 3,42 % pour la période 2015-2020. D'ici à 2030, plus de la moitié de la population de toutes les sous-régions du continent, à l'exception de l'Afrique de l'Est, vivront en milieu urbain. Une grande partie de l'urbanisation qui se déroule actuellement en Afrique n'est cependant pas planifiée et convenablement gérée. De nombreuses villes africaines se caractérisent par l'informalité, de graves lacunes dans les services et infrastructures, une ségrégation sociale et spatiale, et des possibilités d'emploi limitées dans les secteurs productifs de l'industrie manufacturière et des services modernes.

13. Les villes de la région ont également réalisé des progrès limités s'agissant des questions prioritaires de l'objectif de développement durable 11, à savoir l'accès aux transports publics, l'étalement urbain, les pertes et dommages causés par les catastrophes, la pollution atmosphérique et la collecte des déchets solides, ce qui limite les efforts visant à réaliser une croissance inclusive. La prolifération des bidonvilles dans les villes africaines est peut-être la manifestation la plus significative des externalités associées à une urbanisation rapide et non planifiée. L'Afrique continue d'avoir une proportion beaucoup plus élevée d'habitants de bidonvilles que les autres régions du monde. Entre 2010 et 2014, la proportion d'habitants de bidonvilles en Afrique a été ramenée de 66 à 56 %, mais elle représentait encore près d'un quart (24 %) de la population mondiale totale des bidonvilles.

14. Pour ces raisons, le potentiel des villes et des établissements urbains en croissance rapide de l'Afrique pour favoriser une croissance économique et l'inclusion sociale à grande échelle n'a pas été pleinement exploité. L'expérience historique montre que l'urbanisation est étroitement liée à la croissance économique et peut en être le moteur. Pourtant, en Afrique, la croissance urbaine a été dissociée de la croissance économique et ne s'est pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle des emplois dans les secteurs productifs de l'industrie et des services modernes, la majeure partie des emplois urbains restant informels.

15. Les villes africaines doivent être convenablement planifiées et gérées si l'on veut qu'elles réalisent des progrès significatifs en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités et qu'elles favorisent une croissance et une transformation riches en emplois. Il est donc essentiel que les gouvernements nationaux et les autorités urbaines concentrent leur attention et leurs investissements à l'élimination des principaux obstacles au développement urbain, notamment les déficits d'infrastructures et de services, ainsi que la faiblesse et le mauvais fonctionnement des institutions et des capacités de planification, de mise en place de législation et de gouvernance.

6. Stratégies nationales en cas de catastrophes

16. La sixième conclusion observe que la mise en œuvre de stratégies nationales en cas de catastrophes réduit la vulnérabilité des villes à l'impact des catastrophes. Les villes sont de plus en plus vulnérables à l'impact des catastrophes et, avec la concentration croissante de la population africaine dans les villes, cette vulnérabilité va encore augmenter. En réponse à la menace posée par les catastrophes naturelles, un nombre croissant de pays africains adoptent

et mettent en œuvre des stratégies nationales de lutte contre les catastrophes. Ainsi, en 2016, 30 pays africains avaient adopté ou mettaient en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, approuvé par l'Assemblée générale en juin 2015³, soit plus du double du nombre de pays qui avaient adopté ou mettaient en œuvre des stratégies similaires en 2013.

7. Qualité de l'air

17. La septième conclusion est que la qualité de l'air est médiocre dans la plupart des villes africaines et pose des risques sanitaires, en particulier pour les enfants. La plupart des villes et des pays africains ne respectent pas les normes minimales de qualité de l'air établies par l'Organisation mondiale de la Santé. Ainsi, au niveau des pays, sur les 52 pays africains ayant des données pour 2012, un seul - le Libéria - satisfait aux normes requises ; et c'est le cas de seulement 8 % de l'ensemble des villes et des zones urbaines figurant dans la base de données pertinente. La pollution est liée à l'utilisation de combustibles solides pour la cuisine, avec les conséquences à long terme des infections respiratoires aiguës chez les enfants de moins de 5 ans.

8. Production alimentaire

18. La huitième conclusion détermine que l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, gaspille plus de 30 % de sa production alimentaire annuelle d'environ 230 millions de tonnes (soit l'équivalent de plus de 4 milliards de dollars), en raison d'une mauvaise manipulation après récolte. La croissance rapide de la population, l'urbanisation rapide, la croissance de la classe moyenne et les modes de production à forte intensité de ressources sont les facteurs clés d'une utilisation accrue des ressources à l'échelle mondiale. Au niveau mondial, l'extraction de matériaux⁴ a considérablement augmenté, en grande partie grâce à l'extraction de minéraux industriels et de construction.

19. En termes de consommation par habitant, malgré la tendance à la baisse observée entre 2000 et 2017, les régions développées ont besoin d'au moins 25 à 40 tonnes de matériaux par habitant et par an, un niveau à la fois trop élevé et insoutenable.

20. Les niveaux de consommation intérieure de matières premières pour la croissance restent faibles en Afrique. Cependant, contrairement aux pays développés où les pertes alimentaires et les déchets se produisent au niveau de la consommation, en Afrique l'essentiel de ces pertes se produisent au niveau de la production et sont largement dues aux pertes après récolte, ce qui équivaut, selon les estimations du Programme alimentaire mondial, à plus de 4 milliards de dollars. Compte tenu de l'accroissement rapide de la population, de l'augmentation des revenus et de l'évolution des modes de consommation, l'Afrique a besoin d'améliorations technologiques et de campagnes de

³ Le Cadre de Sendai est un accord volontaire qui souligne le rôle primordial de l'État, en collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et le secteur privé, dans la réduction des risques de catastrophe. Le cadre fixe sept objectifs, notamment la nécessité, d'une part, de réduire la mortalité, le nombre de personnes touchées, les pertes économiques et les dommages causés aux infrastructures, entre autres conséquences des catastrophes, et, d'autre part, d'accroître le nombre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, de renforcer la coopération internationale avec les pays en développement et d'améliorer la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte rapide multirisques et à l'information sur les risques de catastrophe.

⁴ L'extraction de matériaux, parfois appelée « empreinte des matériaux », désigne la quantité de matières premières extraites à l'échelle mondiale pour répondre à la demande de consommation finale d'un pays.

sensibilisation pour réduire la production à forte intensité de ressources et limiter le gaspillage alimentaire.

9. Ressources des montagnes

21. Comme le montre la neuvième conclusion, l'Afrique surpasse la plupart des régions du monde en matière de conservation et d'utilisation durable de ses ressources de montagne. Les écosystèmes de montagne sont d'importants réservoirs de diversité biologique, en particulier pour les plantes et les animaux endémiques, mais ils évoluent rapidement et sont menacés par la dégradation de l'habitat. En réponse à cette menace, toutes les régions augmentent la couverture des ressources de montagne protégées. L'Afrique hors Afrique du Nord a un score de 90 % pour l'indice de couvert végétal montagneux⁵, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 76 % et n'est dépassée que par l'Océanie et l'Asie du Sud-Est, dont les scores sont de 96 et 98 %, respectivement.

10. Couvert forestier

22. La dixième conclusion indique que l'Afrique perd son couvert forestier à un rythme beaucoup plus élevé que la moyenne mondiale. Globalement, la superficie forestière en proportion de la superficie totale des terres a diminué au cours des 25 dernières années, le déclin le plus rapide étant enregistré en Afrique hors Afrique du Nord et dans les pays les moins avancés. Au cours de la période 2000-2015, l'Afrique hors Afrique du Nord a été l'une des deux régions du monde à enregistrer une baisse d'au moins deux points de pourcentage du couvert forestier relatif. Le rythme rapide de la déforestation dans la région peut être attribué, en partie, à l'exploitation accrue des ressources forestières à des fins commerciales, à l'empiètement des terres forestières par les communautés locales pour des activités agricoles et à l'absence de plans de gestion à long terme pour la plupart des forêts de la région. Par exemple, en 2010, la superficie forestière totale faisant l'objet de plans de gestion à long terme s'élevait à 15,3 % en Afrique hors Afrique du Nord (23 % en Afrique du Nord), ce qui est bien en dessous de la moyenne mondiale de 52,6 % et du chiffre pour l'Europe qui était de 95 %. Quelques pays, dont la Gambie et le Ghana, ont toutefois réussi à augmenter le couvert forestier en pourcentage de leur superficie.

23. Outre le déclin de son couvert forestier, l'Afrique, comme d'autres régions du monde, est confrontée au risque d'extinction de grandes espèces animales.

11. Science technologie et innovation

24. Le développement de la science, de la technologie et de l'innovation est vital pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. L'infrastructure africaine pour la science, la technologie et l'innovation, telle que mesurée par l'accès du continent à l'Internet et à l'électricité, s'améliore mais est relativement faible.

25. En outre, l'architecture institutionnelle de la science, de la technologie et de l'innovation est généralement faible en Afrique et se caractérise par de faibles investissements dans la recherche et le développement et des systèmes d'innovation fragmentés. Ainsi, la plupart des entités responsables de l'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et

⁵ L'indice de couvert végétal montagneux est un indicateur de la mesure dans laquelle les montagnes sont gérées efficacement, en tenant compte de l'équilibre délicat entre la conservation et l'utilisation durable des ressources.

d'innovation ont fonctionné indépendamment d'autres organismes politiques ayant des liens faibles avec le secteur privé et les universités. De plus, les investissements dans la recherche et le développement ne représentent en moyenne que 0,5 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui est bien en deçà du 1 % du PIB stipulé dans l'Agenda 2063. Par conséquent, les avantages de l'innovation technologique n'ont pas profité à de larges segments de la société et il existe de grandes disparités dans le développement de la science, de la technologie et de l'innovation sur l'ensemble du continent.

26. Des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Maroc et la Tunisie, qui se classent en tête pour les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, investissent une part relativement plus élevée de leur PIB dans la recherche et le développement et incitent également le secteur privé à participer au financement et à la réalisation de ces activités de recherche-développement. Ces pays mettent également en œuvre des stratégies efficaces visant à renforcer leurs systèmes d'innovation en créant des agences spécialisées à cet effet.

27. L'opérationnalisation par les Nations Unies, en septembre 2017, de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés est un pas dans la bonne direction, qui contribuera à revitaliser la science, la technologie et l'innovation dans les pays africains les moins avancés. La Banque vise à soutenir les efforts déployés par les pays les moins avancés pour renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, les systèmes et les cadres réglementaires qui peuvent tirer parti des avantages des nouvelles technologies en attirant des technologies extérieures et en facilitant le transfert de technologie à des conditions librement consenties et mutuellement convenues ; en soutenant l'innovation et la recherche locales ; et en mettant sur le marché des technologies importées et indigènes. L'Afrique représente la majorité des pays les moins avancés, et c'est donc elle qui bénéficiera le plus de la création de la Banque.

III. Recommandations de politiques

28. Le rapport identifie les priorités suivantes pour les décideurs politiques, en recommandant les mesures ci-après :

- a) Donner la priorité aux investissements dans l'eau et l'assainissement afin d'améliorer l'accès, d'améliorer les résultats en matière de santé et de tirer parti des capacités productives de la population ;
- b) Renforcer les capacités de planification et de gestion urbaines afin de libérer le potentiel de transformation des villes africaines pour favoriser une prospérité économique inclusive et durable ;
- c) Intégrer l'urbanisation dans la planification du développement national, assurer la cohérence des politiques urbaines, spatiales, sectorielles et macroéconomiques, développer davantage de données sur les tendances urbaines dans les domaines social, économique et environnemental. Le rôle que l'urbanisation pourrait jouer dans la réalisation d'autres objectifs du développement durable pourrait également faire l'objet de recherches plus approfondies de la part des États membres et du système des Nations Unies ;
- d) Investir dans des technologies et des infrastructures qui réduisent les pertes après récolte ;
- e) Améliorer l'accès des populations rurales à l'énergie afin de remédier aux disparités entre les zones rurales et urbaines ;

- f) Offrir des incitations pour stimuler les investissements dans les énergies renouvelables, améliorer l'accès à l'électricité et stimuler l'activité économique et la croissance ;
 - g) Améliorer l'accès aux cuisinières à haut rendement énergétique afin d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire la pollution et d'améliorer les résultats en matière de santé ;
 - h) Renforcer le système de la science, de la technologie et de l'innovation et tirer parti des investissements dans la recherche et le développement en créant des institutions qui rassemblent les gouvernements, le secteur privé et la communauté scientifique.
-